



Achat appartement Barcelone

Par **SylvieSylvie**, le **07/09/2016 à 12:31**

Bonjour,
Nous envisageons d'acheter un appartement à Barcelone et souhaiterions connaître les conditions notamment :
- Est-ce obligatoire en 2016 d'avoir la nationalité Espagnole pour cet achat ? Si oui, en tant que français, doit-on apprendre l'espagnol comme je l'ai lu sur certains sites ? (!!)
- Y-a-t-il des différences juridique particulières pour les frais selon l'achat d'un appartement dans l'ancien ou le neuf ?
- Au niveau de la transmission j'ai lu qu'il y avait 90% de la valeur de l'appartement qui était versé à l'état espagnol mais l'Europe ferait pression pour discrimination... Qu'en est-il des dernières dispositions ?
Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **07/09/2016 à 17:47**

Bonjour,
Nous sommes un site de conseils juridiques français et nous ne pouvons donc pas répondre à votre question.
Il faut la poser un juriste connaissant le droit espagnol et catalan.
Salutations